



Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

LUNDI 06 JUILLET 2026 à 18 H 00
Réunion au siège de l'USESA
4 Bis Avenue Gustave Eiffel à CHATEAU- THIERRY 02400

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du 15 juin 2026

Rapport annuel :

- 2) Rapports annuels du délégataire sur l'exploitation du service d'eau 2025 présentés par la société Véolia eau
- 3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2025 (projet rapport joint)
- 4) Rapport d'activités 2025 (projet rapport joint)

Finances :

- 5) Budget général : choix de l'organisme bancaire pour la ligne de trésorerie
- 6) Procès-verbaux de transfert comptable de la compétence eau potable pour le SIVOM de Chéry-Chartreuve et pour la commune de Villiers saint Denis

Protection de la ressource :

- 7) Révision de la stratégie foncière
- 8) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 9) Questions diverses

Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne

4 bis avenue Gustave Eiffel, 02400 Château-Thierry

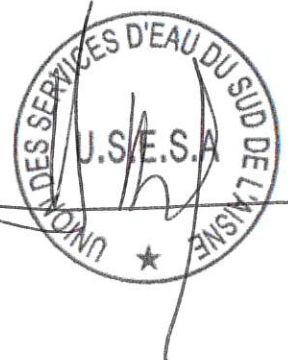
Tél. : 03 23 71 02 80 - Mail : contact.eau@usesa.fr

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 22 Juin 2026

Le Président

Hugues DAZARD



Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

*Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)
Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USES A du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.*

A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USES A par mail à : contact.eau@usesa.fr

Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.

Ces documents seront transmis par l'USES A au suppléant désigné.